

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0873

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Lyon - Vénissieux

Objet : Appel à projet Agir pour ma santé dans mon quartier - Attribution de subventions aux Villes de Caluire-et-Cuire et Vénissieux, à l'association Santé-Environnement Auvergne-Rhône-Alpes (SERA) et au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Priest

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0873**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Lyon - Vénissieux

Objet : Appel à projet Agir pour ma santé dans mon quartier - Attribution de subventions aux Villes de Caluire-et-Cuire et Vénissieux, à l'association Santé-Environnement Auvergne-Rhône-Alpes (SERA) et au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Priest

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La santé, comme l'a définie l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1946, est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Au-delà de nos facteurs génétiques, de nombreux déterminants ont une influence sur la santé. Cette approche conduit à remettre en cause une logique de santé qui était jusque-là essentiellement curative, pour la réorienter vers davantage de prévention en y introduisant les éléments liés à la recherche d'un environnement sain.

Face à ces enjeux, la Métropole de Lyon a adopté un plan métropolitain santé-environnement (PMSE), par délibération du Conseil n° 2019-3786 du 30 septembre 2019, permettant d'affirmer cette posture préventive à travers l'ensemble des compétences de la collectivité.

Pour mettre en œuvre ce plan chaque année, la Métropole incite et soutient des actions en santé-environnement à destination du territoire. En 2020, 4 associations œuvrant en ce sens ont été accompagnées dans le cadre d'un appel à projet consacré aux mobilités actives.

La Métropole, par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0484 du 26 avril 2021, a souhaité, pour 2021, soutenir des actions d'initiative locale au sein des quartiers de la politique de la ville (QPV), territoires les plus sensibles mis en évidence dans le diagnostic de 2018.

II - Objectifs

Pour soutenir ces QPV ou les quartiers en veille active (QVA), un appel à projets Agir pour ma santé dans mon quartier spécifique à direction des territoires a été proposé, doublé d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à recenser des structures expertes de niveau métropolitain (associations, entreprises, etc.). Ces structures peuvent contribuer aux initiatives des territoires lauréats de l'appel à projets pour traiter des thèmes de la santé environnement de manière adaptée aux différents publics.

Ces initiatives feront l'objet d'une évaluation afin de pouvoir essayer et diffuser les bonnes pratiques sur d'autres territoires.

III - Présentation des projets retenus

Six structures ont candidaté à l'appel à projets. Le comité de sélection, réuni le 1^{er} juillet 2021, a retenu les 4 projets suivants :

1° - Ville de Vénissieux

Le projet consiste en la poursuite et au développement d'ateliers sur les QPV de la Ville de Vénissieux (quartiers Minguettes-Clochettes, Max Barel et Acacia).

Des ateliers dédiés à l'alimentation seront menés : ateliers cuisine du monde, circuits courts, limitation des expositions aux résidus chimiques, équilibre alimentaire, gaspillage, compostage. Ces actions seront en partie mises en place au sein d'un tiers-lieu ressource (financé dans le cadre de quartier fertile), dédié à l'alimentation, le jardinage, la biodiversité et la santé-environnement.

Les thèmes de la qualité de l'air intérieur, de l'hygiène et de la propreté et plus généralement de la santé-environnement, seront également traités, avec l'appui d'experts qui accompagneront la ville dans le repérage des besoins, la mise en place des projets et l'animation des actions.

Le public visé, au travers d'un réseau de partenaires, est constitué d'enfants, de jeunes, de personnes âgées et/ou isolées et du grand public.

2° - Ville de Caluire-et-Cuire

Le projet consiste à compléter les actions lancées par la Ville en direction de ses QVA, suite au confinement de 2020. Initialement centré sur le quartier de Saint-Clair, il pourra ainsi s'étendre également sur les quartiers de Cuire-le-bas et de Montessuy et intégrer des thèmes en lien avec la santé. Les thèmes abordés portent sur l'alimentation, l'hygiène/la propreté et la lutte contre la sédentarité. Ils pourront prendre la forme d'ateliers alimentation santé et de petits déjeuners (circuits courts, limitation des expositions aux produits phytosanitaires, équilibre alimentaire, gaspillage, compostage), de sensibilisation autour de l'installation de composteurs, de campagnes de nettoyage, de stages en lien avec les clubs de sport.

Le public visé, au travers d'un réseau de partenaires, est constitué d'enfants, d'adolescents, de personnes âgées et du grand public.

3° - Association Santé-Environnement Auvergne-Rhône-Alpes (SERA)

Le projet consiste à constituer un réseau de partenaires sur chacun des quartiers suivants Lyon 1^{er} pentes de la Croix Rousse, Lyon 8^{ème} Langlet Santy-Etats-Unis et de Bron Parilly. Ce réseau permettra de décliner au sein de chaque quartier, des actions de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur, les questions émergentes en santé-environnement et l'alimentation, chaque quartier privilégiant une entrée, selon ses caractéristiques. Ainsi, le sujet prioritaire sera les questions émergentes en santé-environnement sur Les pentes de la Croix-Rousse, l'alimentation sur États-Unis-Langlet Santy et la qualité de l'air intérieur sur Parilly.

Le public visé est constitué d'enfants, d'adolescents et du grand public, *via* une formation en amont des acteurs de terrain.

4° - Centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Priest

Le projet consiste à compléter les actions déjà déployées sur le quartier de Bel Air dans le cadre du contrat local de santé, et plus particulièrement de l'axe santé environnement. Seront mis en place des ateliers défi cuisine (circuits courts, limitation des expositions aux résidus chimiques, équilibre alimentaire, gaspillage, compostage), des parcours de santé dans la ville et des ateliers sur la qualité de l'air intérieur.

Le public visé, au travers d'un réseau de partenaires, est constitué d'enfants, d'adolescents, du grand public et de personnes atteintes de maladies chroniques.

IV - Plan de financement

Dans le cadre de ce 2^{ème} appel à projet "santé-environnement", le comité de sélection propose d'apporter un soutien financier à ces 4 projets pour un montant total de 100 000 € répartis comme suit :

- Ville de Vénissieux : 25 000 €,
- Ville de Caluire-et-Cuire : 25 000 €,
- association SERA : 44 000 €,
- CCAS de Saint-Priest : 6 000 €

Chaque projet fait l'objet du budget prévisionnel suivant :

Porteurs de projet	Dépenses (en € TTC)	Recettes (en € TTC)	
		Financiers	Montant
Ville de Vénissieux	47 678	fonds propres	22 678
		Métropole	25 000
		autres	-
Ville de Caluire-et-Cuire	32 000	fonds propres	7 000
		Métropole	25 000
		autres	-
association SERA	55 000	fonds propres	11 000
		Métropole	44 000
		autres	-
CCAS de Saint-Priest	7 500	fonds propres	1 000
		Métropole	6 000
		autres	500

L'ensemble des candidats, retenus ou non, sera destinataire des documents ressources issus de l'appel à manifestation d'intérêt. Ces éléments leur permettront d'articuler leur projet en se fondant sur les compétences ainsi identifiées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 100 000 € répartis comme suit :

- 25 000 € au profit de la Ville de Vénissieux,
- 25 000 € au profit de la Ville de Caluire-et-Cuire,
- 44 000 € au profit de l'association SERA,
- 6 000 € au profit du CCAS de Saint-Priest ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole, la Ville de Vénissieux, la Ville de Caluire-et-Cuire, l'association SERA et le CCAS de Saint-Priest, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à

l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 100 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P26O5008 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 € en 2021,
- 27 750 € en 2022,
- 22 250 € en 2023.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-267195-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
